L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 11 OCTOBRE 1890.

THEATRE DE L'OPERA.

Nous avons eu hier la fort aimable visite des nouveaux pensionnaires suivants de l'Opéra : Mlles Marie Briard, Marguerite Martini, fortes chanteuses faleon ; M. Paul Coste, barytion ; M. Boyer, premier ténor léger ; M. Lestrac, chef d'orchestre. Ces artistes que nous avons eu grand plaisir à recevoir, nous arrivent sérieusement recommandés, et par des amis en qui nous avons foi, et par leur passé, leurs succès obtenus sur des scènes de rang.

Nous avons la confiance qu'ils sauront donner pleinement raison à ceux qui nous les présentent d'une façon toute flatteuse. Les quelques instants que nous avons passés avec ces artistes nous en ont laissé une impression excellente; et en le fait une première impression conserve toujours une certaine autorité.

Nous avons en aussi le plaisir de revoir M d'Alessandri, le consciencieux et habile maître de ballet qui déjà d'est remis à la besogne avec des éléments dont il paraît fort satisfait et qui lui permettront de donner du relief à la partie chorégraphique ou répertoire lyrique.

M. d'Alessandri a, lui-même fait choix de ce personnel de ballerines, à la tête duquel nous retrouverons Mme Rossi qui sut si bien remplir son engagement de la saison dernière.

Une administration théâtrale ne fait pas toujours ce qu'elle désire, tant s'en faut; et particulièrement à une entrée de saison grave. Donc on ne pourra pas débuter par *La Juive*, ainsi qu'on l'avait projeté; c'est *La Traviata* qui ouvrira le bal mardi, et l'œuvre d'Halévy viendrait le jeudi; puis *Faust*, puis *Hamlet*, *Le Petit Duc*. Nous ne garantissons rien d'ailleurs et ne nous en ferons là-dessus qu'au menu officiel de la première semaine.

Avant de quitter l'Opéra de la rue Bourbon, notons que l'une de ses anciennes pensionnaires : Mme Furch-Madier (aujourd'hui Furch Madi) vient d'être engagée au Théâtre Lyrique de Paris, direction Verdhurt. Nous en recevons la nouvelle par M. Ambroselli, l'éminent agent théâtral, auquel a été confiée la formation de cette importante troupe. Il nous annonce aussi qu'il est, à cet effet, en pourparlers avec M. Devoyod.

On sait qu'à la suite de différends survenus entre des artistes du chant et lui, M. Vianesi, lequel, du reste, M. Ambroise Thomas faisait vive opposition, semble-t-il, a donné sa démission de chef d'orchestre de l'Opéra. Dans l'intervègne c'est M. Madier de Montjau, autrefois à la Nouvelle-Orléans, qui occupe ce pupitre. On ignore jusqu'ici quel sera le successeur définitif de M. Vianesi. Espérons, cette fois, que ce bâton de maréchal artistique tombera aux mains d'un français. C'est bien le moins.... en France.

D'après un avis publié plus loin on verra que le bureau de contrôle s'ouvre aujourd'hui à 9 heures du matin, au magasin de M. Werlein, 135 Canal.

Académie de Musique.

C'est aujourd'hui que la pièce de M. Charles Gaylor : *Lights & Shadows* disparaîtra de l'affiche; pour ses adieux elle sera jouée deux fois.

C'est du mélodrame, nous le répétons; du mélodrame qui ne manque point de situations pleines de l'intensité dramatique et qu'une mise en scène vraiment réaliste rend plus saisissantes encore.

Demain l'une de ces pièces romantiques qui souvent se tirent des légendes de l'Irlande, cette terre où la légende joue toujours grand rôle. *The Fairies' Well* a été bien accueilli au peu partout aux Etats-Unis, et si nous en croyons nos confrères américains, la troupe qui l'interprète en ce moment, lui assure semblable accueil à la Nouvelle-Orléans.

Théâtre St-Charles.

A Soap Bubble, se donne aujourd'hui en matinée, et, selon toutes probabilités, fera deux fois recette. En effet, cette bulle là n'a pas crevé, à peine née; depuis dimanche dernier elle fait des ravages ne voyons pas pourquoi il n'en serait pas encore ainsi jusqu'au dernier jour de l'engagement; pourquoi deux fois encore elle ne ferait pas recette.

Demain aura lieu la reprise de : *A Legal Wrong*.

Grand Opera House.

Deux représentations obtenu au *Midnight Frames*. Le succès obtenu au Madison Square Theatre (New-York) par cette reprise, s'est reproduit ici, si bien que depuis dimanche dernier matinées et matinées ont produit invariablement de bonnes recettes.

Voyez ou revoyez cette comédie-drame qui contient véritablement des scènes dues à un homme de théâtre, à un homme littéraire.

Demain changement de programme, changement de scène. Au drame de Sir Charles Young succédera une de ces grandes pièces féeriques, fantaisistes; où l'on met de tout—la littérature exceptée, bien entendu—et qui servent de prétexte aux brillantes mises en scène.

On parle avec force éloges de celle ci; on assure qu'il y a là grand luxe de décors, d'accessoires, de trucs curieux; grande abondance de belles chairs, de jolies femmes. Le fait est qu'on se presse au contrôle, et qu'hier il était difficile de se procurer des sièges dé première choix.

La Salsaparilla d'Ayer, enrichit un sang pur en nourrissant, développe un esprit sain dans un corps sain.

LE PHYLLOXÉRA EN CHAMPAGNE, FRANCE. LA SITUATION RESTE AUSSI SATISFAISANTE QUE POSSIBLE. EPOQUE DU COMMENCEMENT DES VENDANGES.—

Un correspondant spécial écrit, de Trélaup, 23 septembre, à l'un des grands journaux de Paris :

"On peut considérer comme terminée, pour cette année, la campagne entreprise, en Champagne, contre le phylloxera.

"Les recherches minutieuses qui avaient été ordonnées en nombre des taches, sous la direction de M. l'inspecteur général Cousinou, sont achevées; les traitements sont effectués. Rien d'anormal n'a été constaté depuis me dernière lettre. La situation reste donc aussi satisfaisante que possible. Les vendanges commenceront dès les premiers jours du mois prochain.

"On continue, du reste, les visites sur les points des vignobles de l'Aisne et de la Marne où la végétation laisse à désirer.

"De nouveaux traitements doivent avoir lieu, cet hiver, sur le foyer de Trélaup.

"A l'heure actuelle, l'administration pense, d'accord avec la commission spéciale instituée par le commerce des vins de Champagne, à la constitution du syndicat obligatoire autorisé entre les vignerons de la Marne, en extension de la loi du 15 décembre 1888. Les listes d'adhésion se couvrent de signatures. Laditte loi du 15 décembre 1888 a répondu aux vœux émis, depuis près de dix ans, par les comités locaux et le conseil général de la Marne, qui avaient réclamé l'application, en Champagne, de la loi spéciale à l'Algérie. (Loi du 21 mars 1887.) Si, comme il y a lieu de l'espérer, le nombre des adhésions est suffisant pour que le syndicat obligatoire soit créé, des traitements d'extinction pourront être appliqués, les parcelles chargées de vignes contaminées suivre, comme cela doit être normalement effectué comme cela est fait en Algérie."

NEW-SOUTH
BUILDING AND LOAN
ASSOCIATION,
46 rue du Camp, coin Gravier.
NOUVELLE-ORLÉANS, LA.
Capital autorisé.....$50,000,000
Actions.....$100 chacune
CONSEIL DE DIRECTION:
Henry Gordon.....Président American Nat. Bank
George R. Preston.....Président Citizens Nat. Bank
Timothy O. Thomas.....Président Citizens Bank of La.
Jos. A. Shakespeare.....Maire de la Nlle-Orléans
Henry Ginder.....A. R. Gidewell & Co.
Jas. S. Richardson.....Richardson & May
John A. Blanc.....Capitaliste
J. M. Lewis, Talladega, Ala.....Capitaliste
John Hanson Kennedy.....Avocat
R. E. Pecover.....Capitaliste
Une association parfaitement administrée et progressant qui offre des avantages sans égaux aux capitaux qui veulent fructifier sûrement et de la plus plausible façon qu'il fructifie; association faisant aussi dans quelques jours très rapidement et à des conditions libérales pour l'emprunt de sous et en des paiements mensuels.
Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de l'association ou en personne au bureau de l'association et donner indiquée.
CE PLAN EST
Le meilleur pour l'emprunteur!
Le meilleur pour ceux qui veulent faire un placement

Le meilleur de tous les levains.—Rapport du Gouvt des E.-U. 17 août 1889.
Royal Baking Powder
ABSOLUMENT PUR.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 11 oct. 1890.—Indications pour la Louisiane: Averses; vents variables, température stationnaire.

Température du 10 octobre 1890.
Thermomètre de R. & L. GLADDEN, Opticiens. No 142 rue du Canal.

Entre Carondelet et Baronne.	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin.....	73	23
Midi.....	84	29
3 P. M.....	82	28
6 P. M.....	78	26

Ventes imperatives au bureau de l'annotateur des aliénations :

E. Coats à J. Lechner, un terrain borné par les rues Camp, Chestnut, Arabella et Joseph, $1,300.

T. Bode à Mme E. Brodé, un terrain borné par les rues Baronne, Thalie, Dryades et Erato, $2,100.

M. L. Navra et ais à V. Petit, un terrain borné par les rues Magazine, Constance, Philip et Première, $6,750.

Mme M. Castley à Mme D. Elder, un terrain borné par les rues Chestnut, Colisée, Sixième et Septième, $3,500.

Mme A. Faust à J. W. Glenn, un terrain borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Washington et Quatrième, $4,000.

Héritiers de J. David Bryan et als à Mme A. West, quatre terrains bornés par l'Avenue St-Charles, les rues Lowerline, Hampson et Clinton, $5,000.

E. M. Isaacson Jr et als à Mme C. H. Parker, un terrain borné par l'Avenue St Charles, les rues Euterpe, Carondelet et Terpsichore, $9,000.

Les Notaires de la Nouvelle-Orléans.

Le Secrétaire d'Etat publie aujourd'hui dans l'*Abeille* la liste des notaires de la paroisse d'Orléans qui ont rempli les conditions exigées par la loi No 42 de la dernière session de l'Assemblée Générale. Les notaires qui ne se sont pas mis en règle seront rayés des cadres, et leurs commissions révoquées par le Gouverneur.

Nous croyons utile de reproduire ici quelques unes des sections les plus importantes de la loi 42 :

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tous les notaires commissionnés en ce moment pour la paroisse d'Orléans devront dans les soixante jours qui suivront la promulgation de cette loi, fournir chacun un cautionnement de dix mille dollars, avec un ou plusieurs répondants solvables, au bureau du gouverneur de l'Etat, pour assurer la fidèle exécution de leurs devoirs comme notaires. Le dit cautionnement devra être approuvé par le juge présidant la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans; il sera ensuite inscrit aux archives du bureau de l'Annotateur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, dans un livre spécial tenu à cet effet, et sera enregistré au bureau du secrétaire d'Etat, qui alors livrera immédiatement au notaire fournissant le cautionnement (bond) avec les approbations et les endossements dont il sera muni et tel qu'il a été enregistré à son bureau. Cette copie certifiée du dit cautionnement avec les approbations et les endossements enregistrés au bureau du secrétaire d'Etat, qui alors livrera immédiatement au notaire fournissant le cautionnement (bond) avec les approbations et les endossements dont il sera muni et tel qu'il a été enregistré à son bureau. Cette copie certifiée du dit cautionnement avec les approbations et les endossements qui l'accompagnent, sera placée dans un endroit bien visible du bureau du notaire.

Les dits notaires fourniront aussi au Secrétaire d'Etat, dans les délais ci-dessus, leur signature officielle et l'empreinte de leur sceau officiel, lesquelles seront enregistrées au bureau du Secrétaire d'Etat.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Qu'il sera du devoir du Secrétaire d'Etat, à l'expiration des délais ci dessus, et dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la promulgation de cette loi, de publier trois fois en dix jours, dans un journal quotidien de langue française et un journal quotidien de langue anglaise, en la ville de la Nouvelle-Orléans, une liste complète de tous les notaires qui se sont conformés aux dispositions de la section précédente de cette loi.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que tout notaire négligeant de fournir son cautionnement, sa signature officielle et l'empreinte de son sceau officiel ainsi qu'il est ordonné ci-dessus, dans les soixante jours qui suivront la promulgation de la présente loi, encourra par le fait d'être notaire de la paroisse d'Orléans, sa commission en cette qualité devant être révoquée par le gouverneur qui en donnera avis public, par voie d'annonces, ainsi qu'il est établi dans la Section 2.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., Qu'il ne sera fait aucune nomination de notaire par le gouverneur, pour la paroisse d'Orléans, avant que le nombre des notaires maintenant commissionnés soit tombé au-dessous de cent, nombre que ne pourra jamais excéder le total des notaires de la paroisse d'Orléans, ainsi qu'il est établi ci-après.

Sec. 5.—Il est de plus décrété, etc., Que à partir du vote de cette loi, chaque fois que le nombre des notaires de la paroisse d'Orléans tombera au-dessous de cent, le Gouverneur, avec l'avis et le consentement du Sénat, et sur livraison d'un certificat de capacité accordé par la Cour Suprême de la Louisiane, ainsi qu'il est établi ci-après, fera les nominations nécessaires de notaires, pour remplir les vacances survenues, de manière à porter à cent le nombre des notaires.

Sec. 6.—Il est de plus décrété, etc., Que tous les notaires de la paroisse d'Orléans renouvelleront leurs cautionnements tous les cinq ans en toutes les fois que l'un de leurs répondants ou tous les deux mourront ou deviendront insolvables. Ils continueront à exercer leurs fonctions de notaires tant qu'ils renouvelleront leurs cautionnements, à moins qu'ils ne soient suspendus ou destitués pour une cause quelconque.

Sec. 10.—Il est de plus décrété, etc., Qu'il sera du devoir de l'avocat de district de la paroisse d'Orléans de procéder par motion dans la Cour Civile de district de la paroisse d'Orléans, une fois au moins tous les ans, et plus souvent s'il le juge convenable ou nécessaire, pour obliger tous les notaires de la paroisse d'Orléans à faire la preuve que leurs répondants pour la caution offrent toutes les garanties voulues. Dans le cas où ces répondants ne seraient pas considérés juridiquement bonnes et solvables, comme l'exige la loi, le notaire mis ainsi en défaut acquittera les frais de la motion, et il lui sera accordé trente jours pour fournir un nouveau cautionnement. Si ne le fait pas dans ce délai, sa commission lui sera retirée et il devra remettre ses archives et ses registres au gardien des archives de notaire.

Il est bien entendu qu'il ne sera pas autorisé à exercer les fonctions de notaire pendant la période ci-dessus de trente jours.

Il est bien entendu aussi que si un notaire sortant de l'être par suite de destitution ou autrement, le redevient plus tard par suite d'une nouvelle nomination, il aura le droit de prouver ses archives et registres de notaire en les redemandant au gardien des archives de notaire.

Cour Civile de District.—Jugement pour $401 50.

Atwood Violett contre R. H. Sandford, pour $29,520.

James K. Hill contre Angelo Cusimano, pour $744 91.

Cour Criminelle.—Frank Rossiarin, 1 an.

Mme Hélène Massia est accusée d'enlèvement, ainsi que Geo. Massia et L. De Poorter comme complices.

Levées.—Les travaux de la levée Pandara ont été mis à prix. Un cautionnement de $2,000 est exigé de l'entrepreneur, et les offres seront reçues jusqu'à mardi, à midi.

La levée mesurera 7 pieds de haut, 6 pieds de large au sommet et 1½ mille de long. Il faudra, pour exécuter ces travaux, 50,000 yardes cubes de terre.

Accident.—Hier soir à 10 heures 15, au coin des rues Howard et Poydras, un nommé Harry McQuener, demeurant au No 460 de la rue Douane, traversait la voie du Mississippi Valley pardessus les tampons de deux wagons quand la locomotive a reculé et il a eu le pied droit écrasé.

Il a été transporté à l'hôpital dans l'ambulance.

Mixe.—Hier matin, a eu lieu un marché Magasin, entre MM. J. Sheahan et E. Duprè, une alternation qui a eu pour résultat une nomination réciproque de voiles de fait. La malentendu a été le résultat du propos inconvenable tenu par M. Sheahan sur M. Duprè au sujet de son opinion politique. Tous deux ont fourni caution.

MASS MEETING.

Hier soir a été tenu à l'angle des rues St-Bernard et Claiborne le 2me meeting de ratification du 2me ward en faveur du choix du candidat délégué par la convention pour représenter le 2me district au Congrès.

Le meeting était présidé par l'Hon. B. Malochée qui après une courte allocution relative aux bills votés par le Congrès, a annoncé à l'assistance composée de plus de 2,000 personnes, que M. J. C. Wickliffe allait prendre la parole.

M. Wickliff rappelle aux habitants du deuxième district qu'ils ont toujours été fidèles au parti démocratique et qu'ils ont une belle occasion d'engloutir sous une avalanche de leurs bulletins les candidats républicains. Est-il nécessaire, dit-il, de vous nommer celui que l'on oppose à votre candidat, celui qui est sorti hilliionaire du pouvoir, fait-il vous rappeler les termes de son programme dans lesquels il accepte sous une forme détournée les lois votées par le Congrès? Il vous dit en effet qu'il n'est pas partisan du Force Bill, qu'il veut seulement que la légalité des élections soit assurée et qu'il ne fassent honnêtement et avec impartialité.

Pour celui qui ne lit pas entre les lignes, sa lettre d'acceptation est en complète contradiction avec son opinion.

Citoyens, votre district a jusqu'ici été bien représenté, allez-vous faillir à votre devoir, renier vos antécédents en remplaçant l'hon. Theo H. Wilkinson par Hy Clay Warmoth?

Ici l'orateur parle du McKinley Bill, qui surcharge la population de taxes. Le citoyen est taxé de sa naissance à sa mort; la taxe existe sur son berceau, et taxée est la pierre qui recouvre sa tombe.

Pour changer s'il est possible cet état de choses et empêcher l'accomplissement de nouvelles infamies, restez fidèles citoyens, à la mémoire de vos pères et ne vous laissez plus tromper par la promesse qu'un représentant républicain dans un Congrès républicain peut vous mieux servir qu'un démocrate, vous avez fait la preuve du contraire. Naguère, citoyens, pour la première marche de l'escalier par lequel vous êtes menacés de descendre de votre prospérité, et rappelez-vous que chaque vote pour Warmoth est une approbation de ces mesures oppressives votées par le dernier Congrès.

Peut-être quelques-uns ont ils des préférences, mais ils ne doivent pas les écouter et lorsque la convention dans laquelle ils ont mis leur confiance a fait choix d'un candidat pour représenter le parti, ce parti tout entier doit s'unir pour le triomphe de ce candidat. Vous avez tous participé à l'élection qui nous a valu notre présent représentant, et je suis persuadé que cette fois, comme par le passé, le district tout entier fera son devoir et indigera à Warmoth la défaite qu'il mérite.

Ce nom est du reste assez haïs, il soulève un ressentiment assez vif quand il résonne aux oreille de tout bon démocrate, pour que quelles que soient les divisions, les différences, tous se réunissent en masse solide pour repousser cet ennemi de notre prospérité et voter pour celui qui n'a pas amassé sa fortune par la politique mais par des moyens honnêtes, au milieu de vous, et qui ne compte dans sa vie privée ou militaire aucun acte dont il puisse rougir.

Une fois de plus, citoyens, laissez-moi vous rappeler que la situation est grave et que la solution est dans la nomination du candidat qui vous a été désigné, l'Hon. Adolph Meyer.

L'Hon. Thos. H. Wilkinson remercie l'assistance qui l'accueille par des applaudissements prolongés et des cris enthousiastes.

Je vous remercie aussi, dit-il de m'avoir accordé deux fois votre appui, mais cette fois je ne viens plus solliciter pour moi vos suffrages, je viens vos réclamer pour mon successeur l'Hon. A. Meyer qui sera chargé désormais de défendre vos intérêts. Je viens surtout vous demander de rester fidèles à la sainte tradition démocratique du 2me district et de tâcher de repousser toute tentative des républicains pour envoyer un des leurs au Congrès.

Je suis persuadé que vous m'accorderez cette satisfaction. Pourquoi, du reste, un républicain demanderait-il vos suffrages, est ce à cause de l'injustice dont le Sénat a fait preuve envers le Sud? est-ce à cause de la conduite du *speaker* Reed à la Chambre, à cause de la création de deux petits Etats auxquels on a donné une plus forte représentation qu'ils ne méritent, parce qu'ils envoient à la Chambre des représentants républicains, alors qu'on a refusé d'admettre deux Etats d'une plus grande importance mais qui ne envoient pas aussi bien au gouvernement?

Je vous parler pour les deux premiers, du Wyoming et de l'Idaho; les deux autres sont le Nouveau-Mexique et l'Arizona. Serait ce aussi parce que nous avons été gratifiés du Tariff Bill et qu'on nous menace du Force Bill, ou bien à cause de l'esprit de parti qui a présidé à tous les actes du Congrès? Est-ce pour tout cela enfin qu'un républicain se présenterait dans un district démocratique, dans l'espoir d'obtenir l'appui des citoyens de ce district?

Citoyens, on en a trouvé un, on a trouvé un de ces républicains qui oublient le passé, a osé se poser devant vous comme candidat, espérant votre appui et cherchant à vous tromper dans sa lettre d'acceptation, oh, du reste, il se promet de critiquer ma conduite. Mais mes actes ont été sanctionnés par le fait de ma seconde élection et si je croyais utile de me défendre, je pourrais donner les preuves de mes efforts et de ceux des autres délégués.

Ce nous reproche, entre autres choses, de refuser aux autres ce que nous voulons qui nous soit accordé; mais pour ne vous citer qu'un exemple et vous prouver qu'il en est autrement, lorsque les représentants de l'Ohio, de l'Indiana et des autres états intéressés dans le commerce des laines ont jugé qu'il était de l'intérêt de leurs Etats que la laine fut inscrite sur la liste des produits exempts de droits, ils nous ont dit qu'ils votaient pour cette mesure, et nous leur avons prêté notre appui, attendu qu'il ne nous appartenait pas, à nous, représentants d'un autre Etat dont les intérêts n'étaient pas les mêmes, de nous opposer à ce qu'ils croyaient être les leurs.

Pour donner une idée de la façon dont les républicains entendent la protection de la Louisiane, je citerai comme exemple la discussion de l'établissement du chantier de marine. Au nombre des membres du comité chargé de l'étude de la question, se trouvait un représentant démocrate de la Caroline du Sud et un représentant républicain de la Louisiane. Le démocrate a tout fait pour obtenir la création d'un chantier dans la Caroline tandis que le républicain, bien que l'on fut en faveur de la Nlle-Orléans comme offrant la meilleure situation possible, n'a rien fait dans l'intérêt de la Louisiane.

L'orateur termine en exhortant les électeurs à donner leur appui à M. A. Meyer, comme ils l'ont donné à l'Hon. Th. Wilkinson.

L'Hon. T. H. Stockdale, représentant du Mississippi annonce que pris par M. Wilkinson son collègue, d'assister au meeting il ne croyait être appelé à haranguer une aussi nombreuse assemblée.

M. Stockdale fait un discours un peu humoristique qui met l'assemblée en belle humeur. Il fait l'éloge de M. Meyer et déclare qu'il a accepté une lourde responsabilité en prenant la succession de M. Wilkinson. Il parle ici aussi du bill McKinley qui élève le prix de tout ce que nous consommons, depuis nos vêtements jusqu'aux moindres ustensiles.

Si les républicains sont si amis des nègres, pourquoi tuer l'industrie qui les fait vivre en ruinant le cultivateur de canne et de riz?

M. Meyer m'a-t-on dit a agissé au fortune parmi vous et lorsque j'ai demandé dans quel genre de commerce il était en gros, on m'a répondu dans celui du coton et aussi dans la culture de cette plante. Warmoth a gagné aussi son argent parmi vous, mais si vous me demandez dans quel genre d'industrie je vous répondrai.....je ne sais pas.

M. Stockdale termine par une chaude exhortation aux électeurs du 2me district.

M. E. O'Sullivan prend à son tour la parole. Je ne voudrais pas, dit-il, affaiser de votre esprit l'excellente impression qui a fait l'éloquent discours de l'éminent orateur qui m'a précédé, mais en présence d'une situation aussi grave que la nôtre, d'une campagne dont l'issue a pour nous tant d'importance, on ne saurait garder le silence. Warmoth, depuis la dernière fois que je me suis adressé à vous, a montré par sa lettre d'acceptation, qu'il était resté fidèle à ses principes.

C'est un homme qui promet facilement et qui ne craint pas de vous décevoir.

L'orateur ne voit guère quels actes cet homme peut avoir à l'appui des républicains eux-mêmes, mais surtout des démocrates.

En défendant la démocratie, nous défendons un principe. La politique par elle-même n'est rien, ce n'est qu'un vain mot si elle ne cache pas un principe et à celui-ci nous devons rester fidèles. Que sert de se dire démocrate si l'on s'abstient de remplir les devoirs d'électeurs, si l'on néglige de se faire enregistrer.

Le Bill McKinley et le Force Bill sont successivement discutés par l'orateur. Le premier, dit-il, ne nous affecte que quant à l'argent, et jusqu'à un certain point nous pouvons en supporter les conséquences; mais le second tend à porter atteinte à notre liberté, et je ne crois pas que les démocrates soient prêts à aliéner cette liberté qui leur est si chère, je ne puis croire qu'ils en aient oublié le prix. C'est elle qu'il est question de défendre, et c'est dans ce but qu'il faut, qu'il est indispensable que tous nos suffrages soient acquis au nombre aussi considérable que possible au gén. Meyer, notre candidat.

M. E. H. Farrar s'adresse ainsi à l'assistance :

Quand je viens vous parler sur l'issue de la présente campagne, je sais que je ne m'adresse pas à des patriotes qui ne vont voter que quand il fait beau, mais à ceux qui puis en beau temps ont à cœur le succès du parti démocratique, à ceux qui ont déjà gagné plusieurs brillantes batailles et renversé le républicanisme.

Lorsqu'on s'adresse à des démocrates comme vous, il suffit d'embouchier le clairon d'alarme pour vous avertir du danger. Or, je tiens à vous avertir que si le 4 septembre prochain, vous envoyez un représentant républicain au Congrès, les républicains voleront encore la présidence comme ils l'ont déjà fait. Est-il juste de courir semblable risque? Que chaque démocrate étudie la situation et se demande s'il pourrait jamais se pardonner d'avoir par son abstention favorisé le triomphe des républicains.

L'orateur parle des taxes qui existent sous deux formes, la taxe directe et la taxe indirecte, l'une perçue sur la propriété, l'autre qui existe sous forme d'impôt et qui au lieu d'être payée directement est payée par l'achat des objets sur lesquels elle est imposée.

Pour ne citer qu'un seul exemple, la taxe sur les rails en acier venant d'Angleterre a été la source de nombreuses fortunes aux Etats-Unis. Les rails que l'on achetait à $17.50 la tonne ont été taxés à 10 0/0 ce qui a pour résultat élevé y compris les frais de transport, à $38. Les fabricants américains ont immédiatement élevé leurs prix en conséquence à deux ou trois dollars près afin que la préférence leur soit donnée et tous les chemins de fer qui existent ont été construits avec des rails achetés à ce prix alors qu'il est été facile de se les procurer pour moitié prix.

Il en est résulté une dépense beaucoup plus considérable pour la construction des lignes, et quand on cherche celui qui paie ces augmentations, on découvre que c'est le voyageur, celui qui expédie ou reçoit des marchandises, celui, en un mot, qui a besoin des chemins de fer et qui est obligé de défrayer les compagnies de leurs énormes dépenses dont seule la fabrication est exemptée.

Mais il ne faut pas croire que la protection de l'industrie entendue de cette façon soit aussi la protection de l'ouvrier. Celui-ci verra-t-il ses gages augmentés en proportion de la taxe, lou saurérément, pas le moins du monde, et ses dépenses augmenteront. Telle est la protection dont on prétend faire jouir l'ouvrier. Après avoir analysé le Force Bill, l'orateur exhorte les électeurs à voter pour M. Meyer.

M. Barry (Irlandais) fait l'éloge de M. Meyer, fait ressortir l'erreur de la population qui avait cru en envoyant un républicain au Congrès que ce représentant aurait dans ce milieu républicain plus d'influence qu'un démocrate. Il ne comprend pas l'irréflection de la race de Cromwell et dit que la première chose avant de se rallier à un parti c'est de se demander ce qu'il fait ce parti et ce qu'il est capable de faire.

Or, qu'a jamais fait le parti républicain pour le nègre, n'a-t-on jamais vu une race opprimée aux Etats-Unis qui n'ait eu dans le Nord des nègres auxquels ont été conférés les plus haute diplômes?

Rallions-nous tous sous l'étendard démocratique, c'est celui du peuple, réunissons nos efforts pour assurer la nomination de celui qui défendra les intérêts du Sud. Blancs et noirs qui êtes en faveur d'un bon et honnête gouvernement, votez tous ensemble pour le général Meyer, cet ami de l'ouvrier et de la cause du peuple.

M. Ad. Meyer remercie de l'accueil qui lui est fait et retrace en quelques mots ce qui a été dit par les orateurs précédents. Son principe est celui-ci: bon gouvernement, bonnes affaires.

Il termine en promettant de porter l'étendard de la démocratie sinon avec gloire, du moins honorablement, et de le remettre entre les mains de ses électeurs pur et sans tache, comme l'a fait son prédécesseur, l'Hon. Th. S. Wilkinson.

A l'hôpital.—Une nommée Georgianna Simms qui se trouvait malade au No 63 de la rue Sud Bassin, a été envoyée à l'hôpital hier après-midi à 6 heures.

Excursion du Camera Club.—Voici le Camera Club qui, à la grande joie des amateurs de photographie de vue, en même temps que nous revient l'automne. Il va recommencer la série de ses intéressantes exhibitions qui ont le don d'attirer la foule. En attendant, il va faire, demain, une excursion à Mandeville.

Suivant son habitude en pareille circonstance, il y prendra des vues. Des sites pittoresques y abondent, et il en saura profiter. Le voyage se fera par le steamer *Camelia*. Nous nous ferons un devoir de rendre compte de cette excursion.

VENTES A L'ENCAN.
PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS
ANNONCE JUDICIAIRE.
Boulangerie établie et placement productif.
No 395 rue Terpsichore près Franklin
Successions de John Wallace et de Ann O'Brien, en femme—(Consolidée).
No 30,356—Cour Civile de District.
PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—
Gents G. Friedrichs, crieur—Bureau No 177 rue de la Comunne—SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera positivement vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. M. Richior, juge de la Cour Civile de District, Division—pour la paroisse d'Orléans, daté 8 octobre 1890 et rendu dans les instances succédées—
La bonne cottage en bois, résidence et boulangerie, avec arrière bâtisse à deux étages, No 395 rue Terpsichore, en ra Franklin et Liberté (lieu borné par la rue Maigonne, Première District), mesurant 31 pieds de face à la rue Terpsichore, sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles. La résidence contient quatre chambres en plaisir de rez-de-chaussée, deux à cours sous le toit à l'arrière, distribuée en magasin, chambre à coucher, atelier de travail, etc. L'arrière bâtisse à deux étages a une grande écurie pour chevaux et wagon et deux belles chambres plâtrées au-dessus, deux citerne, cour de côté et entrée cour-cte. Parfaitement équipé pour la direction d'affaires de boulangerie profitables, cette propriété est bien adaptée pour le commerce ou pour placement productif.
Conditions—Comptant.
Acte de vente présentant ——, aux frais de l'acquéreur. 11 oct—11 18 25—1 8 15 nov
ANNONCE JUDICIAIRE.
Muiets, cheval, charrettes et une grande quantité de coquilles d'huîtres.
Succession de Sam'l Burchfield.
No 30,467—Cour Civile de District.
PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—
Gents G. Friedrichs, commissaire—Bureau No 177 rue de la Comunne—SAMEDI, 15 novembre 1890, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 4 1/2 rue Nord Quives, près Canal, il sera vendu à l'encan au plus offrant et comptant, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 8 octobre 1890, et rendu dans la succession susdite—
4 mulets, 1 cheval et 5 charrettes; aussi, une grande quantité de coquilles d'huîtres, maintenant déposées dans le terrain attenant à l'encanteur de la rue Canal et de l'avenue Hagan.
Conditions—Jugement sur les lieux.
11 oct—11 18 25 nov 1 8 15
Rallies-vous! Rallies-vous!
DEMOCRATES!
GRAND MASS MEETING
DES VOTANTS DES
Huitième et Neuvième Wards d'Orléans, Premier District Congressionnel de la Louisiane,
AURA LIEU
Coin St-Claude et Av. Lafayette,
Lundi, 13 Oct. 1890, à 7:30 P M.,
Pour le but de Rat for la Nomination du
GEN. ADOLPH MEYER
POUR LE CONGRÈS.
Les orateurs suivants harangueront le peuple: Hon. THEO. S. WILKINSON, Hon. B. F. JONAS, Hon. E. A. O'SULLIVAN, de Lafourche, Hon. ANTHONY SAMBOLA, Hon. L. O'DONNELL, CHARLES FARLAGOR, Gén. ADOLPH MEYER.
VENEZ TOUS! VENEZ TOUS!
11 oct—W

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Mariage de la fille d'Alexandre Dumas fils et de Vicomte d'Hauterive.

Paris, 10 octobre.—Le mariage de Jeanne, fille d'Alexandre Dumas fils, et du vicomte d'Hauterive, a eu lieu hier à Marly.

Parmi les invités à la cérémonie qui a été d'une grande simplicité, on remarquait: MM. Meissonier, Halévy, Sardou et Claretie.

A l'église Mme Albani a chanté "*l'Ave Maria*" de Gounod. La voix de la grande artiste n'a pas faibli un seul instant.

Explosion.

Paris, 10 octobre.—Une explosion a eu lieu aujourd'hui à l'école pyrotechnique de Bourgois, département du Cher. Dix personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées.

Mme Bonnet déclarée coupable de l'Allemagne.

Nancy, France, 10 octobre—Mme Bonnet, en la possession de laquelle ont été trouvées des plans de défense de Nancy, et qui, quand elle a été arrêtée, a avoué qu'elle était employée par le gouvernement allemand, a été déclarée coupable à la solde de l'Allemagne. Elle a été condamnée à cinq ans de prison et à une amande de 5000 francs. A l'expiration de son terme d'emprisonnement, elle sera exilée de France pendant dix ans.

Bonne française.

Paris, 10 octobre. — Le trois pour cent est coté à 94 francs 40 centimes.

M. Michael Davitt.

Londres, 10 octobre.—M. Michael Davitt dit qu'il espère que les autorités postales américaines permettront l'envoi du *Journal Labor World* par les malles, quand elles auront que la loterie annoncée dans le dit journal n'est faite que sur une base de charité, au seul bénéfice de "Mater Misericordial Hospital", à Dublin.

Le prêche O'Brien et Dillon.

Dublin, 10 octobre.—Le procès de la couronne contre William O'Brien et John Dillon, accusés de conspiration; d'avoir excité les locataires à ne pas payer leurs loyers, a été de nouveau appelé ce matin devant la cour de Tipperary. MM. O'Brien et Dillon jusqu'ici ont toujours assisté aux auditions de l'affaire, mais ce matin il étaient absents.

Les deux accusés sont membres du comité nommé à la conférence des nationalistes irlandais qui a eu lieu vendredi dernier à Dublin avec mission de visiter l'Amérique et de solliciter des secours pour la cause nationaliste. Le bruit court qu'ils ont forfait leur cautionnement de 1000 livres sterling chacun dans l'affaire de conspiration, et qu'ils se sont embarqués hier à Queenstown pour les Etats-Unis.

Dublin, 10 octobre.—Il y a eu une grande excitation à Tipperary, quand on a appris que MM. O'Brien et Dillon avaient abandonné leur défense et quitté l'endroit.

La confirmation de la rumeur qu'ils ont quitté le pays a été reçue. Cependant, la nouvelle de leur départ de Queenstown hier pour les Etats-Unis, n'est pas encore confirmée.

L'information reçue jusqu'ici indique qu'ils ne sont pas partis par la voie ordinaire des passagers.

Leur cautionnement seront payés par la Ligue Nationale.

Tous les autres défendeurs qui sont conjointement accusés de conspiration avec MM. Dillon et O'Brien, étaient présents à la cour. M. Ronan, procureur-général, a annoncé l'absence de MM. Dillon et O'Brien.

Des mandats ont été lancés pour l'arrestation de ceux-ci.

Londres, 10 octobre—Un correspondant du *Freman Journal*, organe de M. O'Brien est parti hier de Queenstown à bord du *City of Berlin* et l'on croit que selon toutes probabilités MM. O'Brien et Dillon sont à bord.

Le détective qui a fait une